

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 247

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le guide de L'Empereur
Autor: Bazin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

L'hiver de 1770 fut particulièrement rude et long, par la quantité de neige qui tomba sur les hauteurs. Pendant des semaines il y en eut 6 pieds de haut et elle dura jusqu'aux premiers jours de juin.

En 1776, le prince-évêque, Frédéric de Wangen, fit une visite à Saignelégier pour la prestation du serment de fidélité. Ravi de l'heureuse physionomie et de l'air avenant de ce prince, le peuple l'avait acclamé du nom de *beau Prince*. Il fit en cette année la visite de tous les peuples de sa principauté et le récit de ses fêtes a été fait par le maire de Courtelary, L. Béguelin, en un manuscrit de 96 pages. On y lit, pour ce qui regarde la Montagne. « Le samedi 28 mai, à six heures du matin, Son Altesse partit de Bellelay, escortée de quelques compagnies de cavalerie des Franches-Montagnes, et arriva à neuf heures à Saignelégier, où tous les habitants de cette seigneurie s'empresèrent à prêter l'hommage avec les cérémonies ordinaires. Ils n'omirent rien d'ailleurs, de tout ce que le lieu pouvait fournir pour

lui faire leurs honneurs et lui témoigner leur parfait attachement. Après un grand déjeuner, dans la maison du prince (la préfecture actuelle), que lui donna, et à sa cour, M. le baron de Kempf, grand-bailli de cette entrée, Son Altesse continua sa marche sur la ville de Saint-Ursanne, où MM. les chanoines de la collégiale MM. du Magistrat et la bourgeoisie reçurent le prince avec les marques d'un respect et d'une joie inexprimable ».

Quelques années après, en 1782, le prince-évêque Frédéric de Wangen, avait chargé le suffragant, Gobel, évêque de Lydda, de statuer sur la demande de la commune des Pommerats qui demandait à être érigée en paroisse. Le prince se montra favorable à ce démembrement, mais il ne put l'exécuter, la mort venait d'enlever ce prince si cher à tous ses sujets. L'année suivante le nouveau prince-évêque de Bâle, Joseph de Roggenbach porta le décret d'érection, (le 26 avril 1783).

« Nous disons, statuons et ordonnons pour la plus grande gloire de Dieu, commodité et utilité des habitants des Pommerats, des Plains-Bois, etc... tous paroissiens de Saignelégier pour être par conséquent desservis *in divinis* en l'église qui sera bâtie aux Pommerats, laquelle nous avons érigée en titre de *vicarie perpétuelle* sous l'invocation des saints apôtres Pierre et Paul. La desserte sera faite pour un vicaire perpétuel résidant aux Pommerats, nommé par l'évêque de Bâle ; qui aura pour sa compé-

tence annuelle la quarte perçue jusque-là par le curé de Saignelégier au dit lieu. En outre la communauté des Pommerats attribuera à son nouveau curé, comme bien dotal un canton de pâturage appelé le *Champois-ès-veaux*, d'environ 22 journaux ; elle devra encore lui donner chaque année 200 livres bâloises ».

Chaque ménage devait lui donner deux boisseaux de froment. Le nouveau curé avait droit aux pâturages et au bois d'affouage. La communauté devait lui bâtir un presbytère convenable, avec grange, écurie, étable et lui fournir un jardin potager et un verger.

Ce fut la dernière paroisse créée aux Franches-Montagnes. Toutes ces paroisses faisaient partie, jusqu'en 1802, du décanat de *Salsgau* ou de Salignon, qui comprenait la vallée de Delémont, la Prévôté de Moutier-Grandval et les Franches-Montagnes, sauf les paroisses de St-Brais, Soubey et Epauvillers qui faisaient partie du décanat d'Elsau. (Seppois, Oberlag, Réchesy et autres d'Alsace étaient compris dans ce décanat.) Le décanat de Salignon comprenait en 1793, 29 paroisses, ce ne fut que par le concordat de 1801, que fut créé le décanat de Saignelégier actuel par l'élévation de la paroisse de ce lieu en cure cantonale.

CHAPITRE X.

*Création de la paroisse des Cerlatex. —
Opposition des communes de la Montagne.
— Les Rouges-Terres demandent une pa-*

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 5

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

— Sacrebleu ! fit-il, vous êtes bien jeune pour vouloir mourir !

Il ne songea pas que ce sont les vieux surtout qui ne veulent pas mourir. La femme avait des sourcils dorés, des cheveux dorés séparés au milieu par une raie et collés par l'eau sur les tempes. La robe, le corsage de mauvaise étoffe grise, le fichu de laine rose, le tablier, sous l'action de la chaleur, fumaient et l'enveloppaient d'une vapeur blonde.

— Fiérement jeune, reprit M. Audoin : deux ou trois ans de plus que Véronique, avec la misère en plus, qui vous a vieillie. Comment vous appelez-vous ?

— Maria Huber.

— C'est un nom d'Allemagne, ça ? Est-ce que vous seriez... ?

Elle baissa les yeux, et parut comme une morte, avec ses paupières fermées et sa pâleur. M. Audoin la considérait silencieusement, comme il eût fait une recrue, et, remarquant la forme carrée du visage, le type lorrain qu'elle avait, se souvenant de la prononciation traînante des mots qu'elle avait dits jusque-là :

— Non, Française, n'est-ce pas ? Lorraine ? Elle ne releva pas les yeux, mais fit un signe de tête affirmatif.

— Eh bien, ma payse, nous sommes donc malheureuse ? Un coup de folie ? Le mari vous a battue, et vous n'osez pas rentrer chez vous ?... Ai-je deviné ?... Non, c'est plus grave ?

La femme répondit à voix basse, précipitée, violente, qui contrastait avec l'immobilité de tout le corps et avec ces yeux clos :

— Je suis lâchée, comprenez-vous ? Il travaillait aux forges de Toul depuis deux ans. Je me suis mise en ménage avec lui à Metz ; j'en suis. Il ne me battait pas. Il buvait un peu. On vivait de misère, mais on vivait. Et voilà qu'au

commencement de la semaine, ils lui ont dit qu'il n'y avait plus de travail pour lui, là, en plein hiver, tout à coup ; et moi je venais d'avoir mon enfant, le petit qui est là.

— Combien a-t-il ?

— Sept jours.

— Et l'homme est parti ?

— Il n'a pas même voulu rentrer à la maison. Quand il a appris, au fort d'Ecrooves, qu'on lui refusait l'entrée, il m'a écrit un bout de billet pour me dire qu'il s'en allait, que je n'avais pas besoin de chercher, que je ne le retrouverais pas. Voilà trois jours que j'ai vécu avec huit sous qu'il m'avait laissés. Je vous dis que je veux me noyer, et que vous ne m'en empêcherez pas... Seulement, il y avait le petit... Je voulais le jeter chez vous en passant... Si vous n'en voulez pas, nous irons ensemble...

En finissant de parler, elle fixa de nouveau les yeux sur M. Audoin, et celui-ci eut l'impression bien nette qu'il n'obtiendrait rien de cette volonté que ses paroles à lui n'arrivaient pas à rejoindre et à toucher. Il se sentit battu, incapable de trouver ce qu'il aurait fallu dire, peut-être, pour la sauver, et réduit à un rôle

roisse séparée. — *Nouveau projet de création d'une paroisse aux Cerlatez.* — *Le prince approuve cette fondation.* — *Vive opposition des communes.* — *Les écoles de la Montagne.* — *Instruction obligatoire de 7 à 14 ans en 1703.* — *Sollicitude du prince-évêque de Bile pour la fréquentation de l'école.* — *Service militaire.* — *Régiment d'Eptingen.* — *Montagnards enrôlés dans ce régiment.* — *La grande procession de la Montagne.* — *Revenu du Clergé en 1793.*

En 1782 la paroisse de Saignelégier était assemblée pour prendre une décision au sujet d'une ordonnance du prince-évêque, Frédéric de Wangen, concernant l'agrandissement de l'église qui ne répondait plus aux besoins de cette grande paroisse. L'assemblée refusa son consentement à l'agrandissement de l'église paroissiale. L'opposition venait surtout des communes éloignées. On nourrissait aux Cerlatez le projet de créer en ce lieu une paroisse nouvelle qui aurait compris les *Cerlatez*, les *Rouges-Terres*, les *Nouvelles-Terres*, les *Ecarts*, la *Chaumont*. L'assemblée se montra, en majorité favorable à ce projet. Le prince-évêque Joseph de Roggenbach accueillit avec grande satisfaction le vœu émis par l'assemblée. Il chargea son suffragant Gobel, évêque de Lydda, de faire à ce sujet la visite canonique « de comodo et incommodo ». Le prélat se rendit à Saignelégier, entendit les parties le 1^{er} Août 1782, visita les lieux et examina sérieusement l'état financier de la paroisse. Ayant terminé son travail, très favorable au démembrement de cette paroisse le prince, le 16 juin 1783, rendit un décret qui démembreait la partie méridionale de la paroisse de Saignelégier et érigeait une nouvelle paroisse aux Cerlatez, sous le titre canonique de *vicarie perpétuelle*. On devait bâtir en ce lieu une église et un presbytère. Le desservant y aurait tous les droits curiaux, il n'était tenu qu'à une redevance envers le curé de Saignelégier comme marque d'ancienne dépendance. Il devait porter le titre de vicaire perpétuel. Les chapelles de Saignelégier devaient être transférées, avec leurs revenus, dans la nouvelle église.

La sentence du prince se heurta à une formidable opposition des habitants de Saignelégier qui réclamèrent contre le

transfert des chapellenies. Ils étaient bien d'accord pour l'érection de la paroisse des Cerlatez, mais ne voulaient pas entendre parler de l'incamération des revenus de leurs chapelles à la nouvelle église. Ils firent remarquer au prince, par les titres de fondation, que les chapelles de St-Nicolas, de Ste-Catherine et de St-Charles (1), avaient été dotées et érigées par toutes les communes des Franches-Montagnes avec la mention de la résidence des chapelains à Saignelégier et que ce serait aller contre l'intention formelle des fondateurs, en les transférant aux Cerlatez. Cette réclamation de la paroisse de Saignelégier fut appuyée publiquement et officiellement par les communes de Muriaux, le Bémont, les Pommerats, les Breuleux, Cerniévillard, les Enfers, le Noirmont, Montfaucon et les Bois.

Devant tant d'oppositions, le prince renonça au projet d'ériger une nouvelle paroisse aux Cerlatez, qui continua à faire partie de la paroisse de Saignelégier. Peu après les Rouges-Terres demandèrent une église et un curé, les Cuffates et d'autres fermes appuyèrent ce projet et demandèrent au prince la création d'une paroisse. Ce projet n'eut pas de suite.

Les Pommerats furent plus heureux et leur paroisse fut érigée comme nous l'avons dit plus haut, en 1783.

(A suivre.)

Pauvre Femme !

On est appelé à voir parfois de bien amères douleurs.

Docteur en médecine, je sortais un jour de

1) La chapelle de Saint Charles, hors du village, fut reconstruite en 1620. On établit autour de ce sanctuaire un cimetière réservé aux pestiférés de cette époque. Cette chapelle fut transférée en 1848, près de la route de Tramelan, enfin en 1880, M. le doyen Baumat offrit une somme de 5243 francs à la paroisse pour la faire disparaître parce qu'elle tombait en ruines et pour la reconstruire à l'entrée du nouveau cimetière, où elle se trouve aujourd'hui.

Les chapelles de Sainte Catherine et de Saint Nicolas disparurent quand on rebâtit l'église de Saignelégier, en 1825. Jusqu'à la Révolution ces chapelles avaient un rentier important et un prêtre chapelain qui devait y acquiescer les fondations.

nance chez le colonel où elle allait faire chanter les demoiselles. C'est du bon monde. » Et il m'a laissée...

M. Audoin fit un geste, comme pour dire : « Il a bien fait, le soldat ; il a fallu un soldat pour vous tirer de là... » Puis, le visage angossé de l'homme se détendit. M. Audoin vit entrer Véronique qui descendait avec l'enfant emmailloté. Il l'entendit qui disait allègrement : — Il s'éveille, le mignon !

Elle annonçait, comme une merveille, que le petit promis à la Moselle commençait à ouvrir les yeux.

— Il s'éveille. Il a les yeux bleus, père. Il va crier... C'est qu'il a froid encore ! Je l'ai pourtant chaudement enveloppé, je vous assure !... Attends, mon petit, voilà de bon feu pour toi...

En même temps elle s'approchait, et, se penchant, présentait à la flamme, sur la gauche de la cheminée, le dos du petit être sur lequel elle avait croisé les deux mains.

— Croirais-tu, Véronique, dit M. Audoin en désignant Maria Huber, qu'elle veut toujours se jeter à l'eau ? Son mari l'a abandonnée.

chez un de mes clients. lorsque, dans l'escalier en spirale, j'entendis au-dessus de ma tête des sanglots convulsifs que l'on s'efforçait vainement d'étouffer.

Je tendis l'oreille en retenant ma respiration.

Les hoquets douloureux devinrent plus rapprochés, une voix brisée par les pleurs prononçait des mots incohérents parmi lesquels je ne distinguais que :

« Mon Dieu !... mon Dieu !... c'est trop ! »

La douleur était intense, les exclamations s'égrénaient dans un heurt d'âme qui se brise et les soupirs haletants s'exhalaient avec ce quelque chose de violent qui touche à la révolte devant l'amère réalité.

Je montai.

Une porte mal jointe fut devant moi.

Une seule pression de doigts l'aurait ouverte, mais la crainte de troubler une douleur qui semblait vouloir ne pas sortir de la solitude, me retint un instant.

Je cherchai à m'expliquer ce que me cachaient les murs frustes, quand soudain deux cris qui contenaient tout ce qu'une souffrance humaine peut avoir de poignant, me firent tressaillir.

La voix affolée était celle d'une femme ; mon aide pouvait lui être nécessaire ; je frappai, et, immédiatement entra.

— Laissez-moi !... laissez-moi !... cria la malheureuse, elle n'est pas encore froide... laissez-là... ne me l'enlèvez pas !

D'après le regard sauvage fixé sur moi par des yeux démesurément agrandis, je crus démentement la pauvre femme et j'approchai.

Assise sur une chaise basse, près d'un poêle sur lequel chauffait encore une tasse d'un sou plein de lait, la mère souleva son tablier de cotonnade, et j'aperçus une petite forme humaine que venait de toucher la mort.

A la vue de son enfant sans vie, les sanglots de la mère redoublèrent.

Elle n'y voulait pas croire !...

Cela ne se pouvait pas !...

On ne lui avait jamais dit que son enfant était en danger !...

Elle toucha les petits pieds, les bras, palpa les mains, dévora de baisers les yeux éteints et cria dans un râle :

— Morte !... Elle est morte !...

Après quelques minutes d'un silence que troublaient les gémissements plaintifs, je questionnai :

— Est-ce votre enfant ?...

Et la voix sanglota :

Véronique ne répondit point, parce qu'elle attendait une réponse de la femme, mais, voyant que celle-ci se taisait, elle frissonna toute. Elle se redressa, elle se retira un peu, et, sous le coup de l'émotion, ses paupières s'abaissèrent, et son regard se posa sur la tête de l'enfant qu'elle pressait contre sa poitrine. Elle eut la vision de la Moselle, à l'endroit où les chevaux s'abreuvent, à droite du pont, où l'eau est profonde et tourne en moires souples. Pendant un long moment, le silence régna dans la maison de la rue d'Inglemur. La pensée de la mort était entrée là, et personne encore ne l'avait chassée. Le vent hurlait en haut de la cheminée. Les puissances du mal étaient déchainées. Véronique songeait. Tout à coup, elle étendit les bras, et, se baissant vers la mère :

— Tenez, dit-elle, nourrissez-le : il a soif.

La femme répondit durement :

— Je n'ai plus de lait... Je n'ai pas même essayé de le nourrir... Quand on ne mange pas, on n'a pas de lait...

(La suite prochainement.)

de force brutale qui ne pouvait pas se prolonger. Dans son embarras, il chercha du secours autour de la grande pièce vide, où seule la flamme du foyer remuait sur la muraille.

— Comment avez-vous eu l'idée de venir ici ? reprit-il. Qui vous a menée chez nous ?

— Un soldat... Quand ma logeuse m'a eu mise à la porte, parce que je n'avais plus d'argent, j'ai été chez le maire.

— Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

— Qu'il ferait une enquête. J'ai été chez les sœurs ; elles n'ont pas de dortoir pour les femmes abandonnées. J'ai été chez le curé ; il m'a donné un bon de fourneau que j'ai dans ma poche. C'était la grande nuit déjà ; il pleuvait ; je ne pouvais plus marcher... Je ne suis pas forte encore, vous comprenez... Je suis tombée sur la place de la Cathédrale... Ce que j'y suis restée de temps, je ne sais pas. Un soldat qui revenait de permission m'a relevée... Je lui ai dit que je n'avais pas où dormir. Il a vu que c'était vrai, à mon air, il a cherché dans son esprit, et il m'a conduite jusqu'au coin de la rue, en me disant : « Il y a là la fille d'un officier qui donne des leçons... J'ai été ordon-